



Conseil municipal N° /2016 du 6 septembre 2016

Convocation en date du : 31 Août 2016

Affichée le : 31 Août 2016

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON	X						
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT	X						
Aurélie ANDREANI			x				
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO	X						
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET					X	Pouvoir à M. Christian BAISE	6/09/2016
Isabelle ROGNARD			x				
Sandrine TOMAS			x				
Total	9	0	3	0	1		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes : presse, plusieurs habitants de St Jean de Thurigneux

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles GALINDO a été nommé secrétaire de séance

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : (0) abstention (0) contre (0) pour

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 5/07/2016 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières est accepté.

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération RIFSEEP**
- **Transfert de crédits**
- **Ordinateur école**
- **Point sur les travaux de restructuration de l'école**
- **Questions diverses**

RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle le projet de délibération en date du 5 juillet dernier sur les modalités d'attribution du RIFSEEP (nouveau dispositif indemnitaire de référence), en faveur des agents titulaires de la commune.

Informe que le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à ce projet, et par conséquent il demande au conseil de bien vouloir entériner cette délibération.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal instaure le nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} octobre 2016.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Monsieur André COLLON, adjoint aux finances, explique qu'en raison de quelques achats d'investissement effectués, non prévus au budget primitif, il convient de prévoir des décisions modificatives afin d'honorer les factures, par un prélèvement de 2 814€ sur les dépenses imprévues ; il s'agissait de financer l'achat de tapis, de nouveaux manuels scolaires, et panneaux signalétiques.

De plus, une régularisation d'écriture par transfert de l'investissement sur le fonctionnement est également à prévoir pour la somme de 4 811,71€, cette somme concernant les frais de fonctionnement du portage foncier.

Ces décisions sont acceptées à l'unanimité.

ORDINATEUR ECOLE :

Monsieur André COLLON informe que le fournisseur CERIG a émis un devis pour l'achat d'un ordinateur pour la directrice de l'école. Ce devis étant élevé, André COLLON propose de se renseigner auprès de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, qui préconise des achats groupés afin d'obtenir des prix compétitifs : une décision sera prise après la prise de renseignements.

POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATIONS DE L'ECOLE:

Lors du dernier conseil municipal du 5 juillet 2016, les élus ont étudié l'avant-projet détaillé proposé par l'architecte Laurent Chassagne.

Les élus l'ont accepté par 7 voix « pour », 4 abstentions et 2 « contre », sous réserve d'attendre l'estimation des Domaines de l'ensemble du groupe scolaire et du réfectoire existant et d'avoir une proposition rapide de l'architecte sur un groupe scolaire neuf.

M. Collon présente l'analyse financière de la construction d'un groupe scolaire neuf :

- Le coût estimé d'un groupe scolaire de 4 classes, 1 dortoir, une salle pour la garde périscolaire et une cantine est de 1 418 000 €HT
- Auquel s'ajoute le coût de la sécurisation de la RD 88 estimé à 150 000 €HT.
- 20% de subvention sur le coût de la construction sont espérés soit 259 500 €
- Il resterait donc **1 308 500 €HT** à la charge de la commune.

Les annuités de remboursement d'une telle somme (sur 20 ans à 2%) seraient d'environ **80 000 €**, auxquels il convient d'ajouter les 43 000 € d'annuité existante soit une annuité portée à **123 000 €**.

Une estimation a été faite à la demande de la municipalité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain par le Service France Domaine, d'où il ressort que la valeur vénale du bien (parcelle D190 à Saint Jean de Thurigneux) s'élève à **350 000 €HT**, hors marge de négociation.

Si l'hypothèse de la vente de ce bien communal est retenue, il resterait donc **958 500 €HT** à la charge de la commune, ramenant les annuités de remboursement (toujours sur 20 ans et à 2%) autour de **58 000 €**, soit un total de 101 000 € annuels en tenant compte des 43 000 € d'annuité en cours.

Les finances communales ne peuvent supporter de telles charges voisines de notre capacité d'autofinancement, sauf à ne plus pouvoir financer d'autres travaux importants pendant les 20 prochaines années et devoir nécessairement envisager une hausse d'environ 30% des impôts locaux

M. Collon rappelle ensuite l'analyse financière d'une démolition/reconstruction du bâtiment existant le long de la RD 66 :

- L'avant-projet détaillé proposé par l'architecte Laurent Chassagne a été chiffré à **600 000 € HT**
- auxquels il convient d'ajouter les coûts du transfert dans 3 préfabriqués aménagés sur le parking de l'abribus :
 - transfert de 2 classes,
 - transfert de la salle de garderie périscolaire,
 - les toilettes
 - les raccordements aux réseaux
 - la sécurisation de site

pour une somme estimée, mais qui reste à consolider, de **120 000 € HT**.

- Auxquels il convient aussi d'ajouter les travaux de « rafraîchissement » des locaux existants, pour un montant évalué à **30 000 € HT**
- Dans cette hypothèse, le projet de reconstruction du bâtiment existant s'élèverait à **750 000 € HT**.
- 35% de subvention (DETR et DTR) sur la reconstruction sont attendues, soit environ 210 000 €.

Il resterait donc **540 000 € HT** à la charge de la commune.

Les annuités seraient limitées à environ **33 000 €** (prêt sur 20 ans à 2%).

Les finances communales peuvent supporter cette charge et notre capacité d'autofinancement ne serait pas dégradée.

Après de nombreux échanges avec le public présent, M. le MAIRE demande le huis clos afin de délibérer, priant chaque conseiller de s'exprimer avant de voter.

Par 9 voix pour et une contre, l'avant-projet détaillé proposé par l'architecte Laurent Chassagne et retenu par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 5 juillet 2016 est définitivement accepté pour la somme de **720 000 € HT**, aucun élément nouveau n'apparaissant devoir conduire le conseil municipal à annuler l'avis formulé lors de la précédente réunion.

Il convient dès lors de démarrer une nouvelle phase : définition précise du projet et organisation scolaire pendant les travaux (délocalisation, sécurité, suivi et surveillance, etc.) en concertation avec le corps enseignant, les services de l'état, les présidents des associations concernées et toute entité directement concernée.

RASED:

Monsieur le Maire explique que la commune participe au financement des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), et informe que cette année le cout s'élève à 84€ soit 1€ par enfant scolarisé.

Cette participation est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Ghislaine BEAUME
 - évoque l'achat de nouveaux manuels scolaires pour les classes de CE1 et CE2 pour un coût de 621,40€ ;
 - fait un point sur les embauches de deux personnes pour assurer l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne ;
 - et demande de prévoir un achat de petit matériel pour les activités proposées sur la pause méridienne.
 - Dit qu'une clé de la salle polyvalente sera remise à la directrice de l'école, dans le cadre des activités sportives.
- Monsieur Jean-Pierre RIBAUT présente les projets d'urbanisme en cours.